

## ASSURANCE PERMANENTE À ÉMISSION SIMPLIFIÉE

- Payable à vie : Âge à l'émission 40-70 = max. capital assuré 100 000 \$ / âges 71-85 = max. capital assuré 50 000 \$
- Payable sur 20 ans : Âge à l'émission 40-70 = max. capital assuré 100 000 \$ / âges 71-80 = max. capital assuré 50 000 \$
- Protection Or Différée : Âge à l'émission 40-85 = max. capital assuré 50 000 \$
- Primes et prestations garanties

## VOTRE CLIENT S'EST-IL FAIT REFUSER DE L'ASSURANCE DANS LES 2 DERNIÈRES ANNÉES PAR UNE COMPAGNIE AUTRE QU'ASSOMPTION VIE?

**NON**

**Protection Or** est l'assurance idéale pour votre client.

Votre client bénéficiera d'une assurance simple et abordable, avec couverture immédiate!

**OUI**

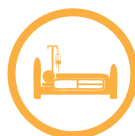
**Protection Or Différée** est l'assurance idéale pour votre client.

Votre client bénéficie des taux et des caractéristiques avantageux qu'offre Protection Or, mais avec une période d'attente de deux ans.

## CARACTÉRISTIQUES ET AVANTAGES DU PRODUIT



Aucunes aiguilles, ni échantillon de fluides, ni médecin, ni examen médical.



Accès à 50% du montant de votre couverture en cas de maladie terminale.



Une somme additionnelle égale à quatre fois le capital assuré jusqu'à 150 000\$ en cas de décès accidentel dans un véhicule de transport en commun.



Montant d'assurance qui double jusqu'à 150 000\$ en cas de décès accidentel.



Avenant fracture accidentelle disponible

## Seulement 8 questions médicales !

1. Êtes-vous présentement hospitalisé(e) (admis(e) dans un hôpital), dans un établissement de soins prolongés ou un foyer de soins infirmiers, confiné(e) au lit ou à un fauteuil ?
2. Avez-vous déjà :
  - a) été diagnostiqué(e), hospitalisé(e), ou subi des traitements (incluant des médicaments) pour la fibrose kystique, le VIH, le sida ou le syndrome pré-sida ?
  - b) été diagnostiqué(e) ou subi des traitements (incluant des médicaments) pour la sclérose latérale amyotrophique (maladie de Lou Gehrig), la maladie d'Alzheimer ou la démence ?
  - c) été avisé(e) par un médecin que vous étiez atteint(e) d'une maladie terminale incurable pour laquelle vous aviez moins de douze (12) mois à vivre ?
3. Au cours des cinq (5) dernières années, avez-vous reçu une greffe de la moelle osseuse ou d'organe(s) (autre qu'une greffe de la cornée) ou avez-vous été avisé(e) que votre condition en nécessitait une ?
4. Au cours des deux (2) dernières années, avez-vous subi une amputation causée par une maladie ?
5. Au cours des trois (3) dernières années :
  - a) avez-vous été diagnostiqué(e) ou hospitalisé(e) en raison d'un accident vasculaire cérébral (AVC) ?
  - b) avez-vous été diagnostiqué(e) ou hospitalisé(e) en raison d'une maladie pulmonaire obstructive chronique (MPOC) ou d'emphysème ayant nécessité l'administration d'oxygène ?
  - c) avez-vous été diagnostiqué(e) ou hospitalisé(e) en raison d'hépatite B, d'hépatite C ou d'une cirrhose du foie ?
  - d) avez-vous été diagnostiqué(e) ou hospitalisé(e) en raison d'un coma diabétique ou d'un coma hypoglycémique ?
  - e) avez-vous été diagnostiqué(e) ou hospitalisé(e) en raison d'insuffisance cardiaque congestive ou de cardiomyopathie ?
6. Au cours des trois (3) dernières années :
  - a) avez-vous été diagnostiqué(e) ou hospitalisé(e) en raison d'une maladie rénale chronique, ou avez-vous subi une dialyse ?
  - b) avez-vous été diagnostiqué(e) ou hospitalisé(e) en raison d'une angine ou d'un infarctus (une crise cardiaque), ou avez-vous subi une angioplastie coronarienne (avec ou sans insertion d'une endoprothèse vasculaire) ou un pontage aorto-coronarien ?
  - c) avez-vous été diagnostiqué(e), hospitalisé(e), ou reçu une radiothérapie pour une leucémie ou un cancer (autre que le carcinome basocellulaire) ? Ce document est pour l'usage exclusif des représentants et est à titre informatif seulement
  - d) vous a-t-on prescrit un nouveau médicament ou un changement de dosage de votre médicament pour une angine, un infarctus (crise cardiaque), une leucémie ou un cancer (autre que le carcinome basocellulaire) ?
7. Au cours des deux (2) dernières années, avez-vous soumis une demande d'assurance vie individuelle qui a été refusée ou remise à plus tard par une compagnie autre qu'Assomption Vie ?
8. Au cours des six (6) derniers mois :
  - a) avez-vous été conseillé(e) de subir une biopsie qui n'a pas encore été effectuée ou qui a eu lieu, mais dont vous n'avez pas encore reçu les résultats ?
  - b) avez-vous été dirigé(e) vers un spécialiste que vous n'avez pas encore vu, soit un oncologue (spécialiste du cancer), soit un néphrologue (spécialiste des reins), soit un cardiologue (spécialiste des maladies du coeur) ?
  - c) avez-vous consulté un oncologue, un néphrologue ou un cardiologue et avez-vous été conseillé(e) de subir des tests, lesquels n'ont pas encore été effectués, ou avez-vous subi des tests pour lesquels vous n'avez pas encore reçu de résultats ?

\* Les questions affichées sont pour les montants de couvertures de 1 000 \$ à 50 000 \$ (incluant les couvertures existantes des produits suivants : Protection Or, Protection Or Différée, Protection Or Plus et Protection Totale). Si la couverture dépasse 50 000 \$, les questions 6 et 7 changent à 3 ans au lieu de 2 ans.

Communiquez avec l'un de nos directeurs régionaux pour en apprendre davantage à notre sujet ou visitez-nous en ligne au :  
[www.coindurep.ca](http://www.coindurep.ca)

Simplement la façon intelligente de faire affaire !

